

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juillet 2017

## RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 416 (Rect)

présenté par

M. Taché, M. Ferrand, Mme Bagarry, M. Belhaddad, M. Bonnell, M. Borowczyk, M. Chiche, Mme Cloarec-Le Nabour, M. Da Silva, M. Marc Delatte, Mme Dufeu, Mme Fabre, Mme Gaillot, Mme Grandjean, Mme Granjus, Mme Iborra, Mme Janvier, Mme Khattabi, M. Laabid, Mme Lazaar, Mme Lecocq, M. Maillard, M. Mesnier, M. Michels, Mme Valérie Petit, Mme Peyron, Mme Pitollat, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Taquet, M. Touraine, Mme Toutut-Picard, M. Véran, Mme Vidal, Mme Vignon, Mme Wonner et les membres du groupe La République en Marche

-----

**ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« en vue d'assurer une meilleure conciliation des temps de la vie professionnelle, de la vie personnelle et de la vie familiale et de mieux prendre en compte le travail nomade ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inclure la sécurisation du recours au télétravail et au travail à distance dans une perspective de meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle des salariés.

Le recours au télétravail est plébiscité par les salariés qui souhaitent y recourir de façon régulière, mais aussi dans certains cas de façon ponctuelle dans une perspective de conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Les dispositions législatives seront ainsi précisées afin de permettre un encadrement sécurisé du recours au télétravail ponctuel en alliant souplesse d'organisation pour les salariés et les entreprises.